

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/02/2026 - 2410 - 2023 B 01738 - 949 144 935 - TAMTSE TECHNOLOGY

DÉPÔT AU GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE - 2 FEV. 2026

SOUS LE N° 2410

# COMPTES ANNUELS

en euros

## TAMTSE Technology

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

### ETATS FINANCIERS au 31/12/2024

32 Avenue Cheret 94420 LE PLESSIS-TREVISE

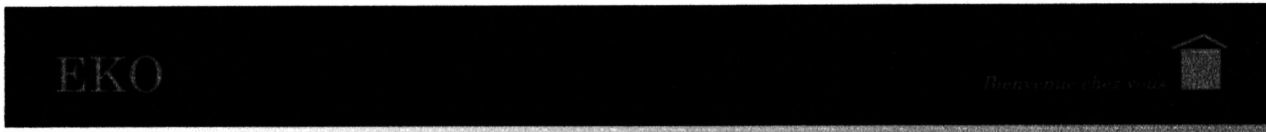
SIRET : 94914493500010

NAF: 7112B

FFLS

**Sommaire**

Sommaire	2
ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES	3
TAMTSE TECHNOLOGY BILAN ACTIF AU 31/12/2024	4
TAMTSE TECHNOLOGY BILAN PASSIF AU 31/12/2024	5
TAMTSE TECHNOLOGY COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2024	6
DETAIL DES COMPTES	7
TAMTSE TECHNOLOGY BILAN ACTIF AU 31/12/2024	8
TAMTSE TECHNOLOGY BILAN PASSIF AU 31/12/2024	9
TAMTSE TECHNOLOGY COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2024	10



Société d'Expertise-Comptable inscrite à l'Ordre des Experts-comptables de la région Paris - Ile de France  
Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

## ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES

Mission de présentation des comptes annuels

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels, de TAMTSE Technology relatifs à la clôture 31/12/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 118 172,31
- Chiffre d'affaires : 127 900,00
- Résultat net Comptable : 34 294,87

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS  
Le 15-05-2025  
Pour EKO

**EKO**  
Expert - comptable inscrit à l'Ordre des Experts - comptables  
de la région PARIS ILE DE FRANCE  
Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux comptes de Paris  
19 rue Seine - 75012 Paris / www.groupe-eko.fr  
Tél : 01 83 62 02 30 - Fax : 01 83 62 02 30  
URL : www.eko.fr - SIREN : 488 381 887

**TAMTSE TECHNOLOGY**  
**BILAN ACTIF AU 31/12/2024**

Actif	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Actif immobilisé (a) :				
Immobilisations incorporelles:				
- fonds commercial (b)				
- autres	17 955		17 955	8 370
Immobilisations corporelles	47 289	9 843	37 446	2 719
Immobilisations financières (1)	16 438		16 438	1 000
Total I	81 682	9 843	71 839	12 089
Actif circulant :				
Stocks et en-cours [autres que marchandises] (a)				
Marchandises (a)				
Avances et acomptes versés sur commandes				12 250
Créances (2):				
- clients et comptes rattachés (a)	23 880		23 880	10 800
- autres (3)	8 649		8 649	1 881
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	13 805		13 805	31 438
Caisse				
Total II	46 333	0	46 333	56 369
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)**				
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	<b>128 015</b>	<b>9 843</b>	<b>118 172</b>	<b>68 459</b>
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
(3) Dont comptes courants d'associés				

**TAMTSE TECHNOLOGY**  
**BILAN PASSIF AU 31/12/2024**

<b>Passif</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Capitaux propres (c) :		
Capital	1 000	1 000
Ecart de réévaluation (c)		
Réserves:		
- réserve légale	100	
- réserves réglementées		
- autres (4)		
Report à nouveau (d)	36 499	
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (d)	34 295	43 742
Provisions réglementées	7 318	
<b>Total I</b>	<b>79 212</b>	<b>44 742</b>
Provisions pour risques et charges (II)		
Dettes (5) :		
Emprunts et dettes assimilées	25 955	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	36	3 195
Autres (3)	12 969	20 522
<b>Total III</b>	<b>38 960</b>	<b>23 717</b>
Produits constatés d'avance (2) (IV)		
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)</b>	<b>118 172</b>	<b>68 459</b>
(4) Dont réserves statutaires		
(5) Dont à plus de 5 ans		
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans		
Dont à moins d'un an		

**TAMTSE TECHNOLOGY**  
**COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2024**

	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (hors taxes) :		
Ventes de marchandises		
Production vendue [bien et services] (a)	127 900	76 797
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	1 084	1
Total I	128 984	76 798
Charges d'exploitation (hors taxes) :		
Achats de marchandises (c)		
Variation des stocks [marchandises] (d)		
Achats d'approvisionnements (c)		477
Variation de stocks d'approvisionnements (d)		
Autres charges externes*	26 484	18 181
Impôts, taxes et versements assimilés	54	20
Rémunération du personnel	5 064	2 922
Charges sociales	47 434	77
Dotations aux amortissements	9 313	530
Dotations aux provisions		
Autres charges	19	4
Total II	88 367	22 211
RESULTAT EXPLOITATION(I-II)	40 617	54 587
Produits financiers (1) (III)	153	
Charges financières (IV)	1 140	
Produits exceptionnels (1) (V)	1 682	
Charges exceptionnelles (VI)		
Impôts sur les bénéfices (VII)	7 017	10 845
<b>BENEFICE ou PERTE(I-II+III-IV+V-VI-VII)(2)</b>	<b>34 295</b>	<b>43 742</b>
Y compris		
-redevances de crédit-bail mobilier.		
-redevances de crédit-bail immobilier.		
(1) Dont reprises sur provisions (et amortissements)		
(2) Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (V-VI) ou (VI-V)		

(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(b) Stock final moins stock initial.

(c) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(d) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

**TAMTSE Technology**  
Société par actions simplifiée unipersonnelle  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : 32 Avenue Cheret  
94420 LE PLESSIS-TREVISE  
949144935 RCS CRÉTEIL

## DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 12-06-2024

Le 12-06-2024, à LE PLESSIS-TREVISE,

Lionel FOTSO FEUGAING demeurant 32, Avenue Cheret 94420 LE PLESSIS-TREVISE

Actionnaire unique de la Société TAMTSE Technology.

### I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Lionel FOTSO FEUGAING, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31/12/2023.

### II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce,
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités

### PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, connaissance prise,

- des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,

approuve ces comptes, tels qu'il les a établis,

ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 43.741,78 euros.

### DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 43.741,78 euros de la manière suivante :

	Prélèvements	Dotations
<b>ORIGINES</b>		
Résultat bénéficiaire de l'exercice	43 741,78	
<b>AFFECTATIONS</b>		
Réserve légale retenue		100,00
<b>Bénéfice distribuable</b>		
Bénéfice distribuable		43 641,78
A titre de dividendes		7 142,85
Report à nouveau créateur		36 498,93

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

S'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

### TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait

*FFLS*

mention des conventions intervenues suivantes au cours de l'exercice écoulé :

1 - Compte courant d'associé

Le Compte courant associé fait apparaître un solde créditeur au 31/12/2023 pour un montant de 1.769,73 euros.

## QUATRIEME DECISION

L'**actionnaire unique** ratifie le fait que :

- Le mandataire social n'a pas perçu de Rémunération au titre de ses fonctions de Président au cours de l'exercice clos le 31/12/2023.

- la société n'a pas pris en charge les cotisations sociales obligatoires et facultatives du mandataire social.

- Le mandataire social a prétendu, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

- Un montant de 878,00 euros a été affecté au compte de participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

-Suite aux résultats constatés, l'actionnaire unique décide d'attribuer un supplément de participation de 25000 euros.

## DERNIERE DECISION

L'**actionnaire unique** donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'**actionnaire unique** et répertorié sur le registre des décisions de l'**actionnaire unique**.

Fait à LE PLESSIS-TREVISE

Le 12-06-2024

Lionel FOTSO FEUGAING

Actionnaire unique

